

Jacques Saint-Cricq - Syndicat de la PQR

Jeudi 23 Octobre 2008

Président du Conseil de Surveillance de La Nouvelle République du Centre-Ouest
Président d'Honneur du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale

1- RECOMMANDATIONS.

1.1. On ne peut pas empêcher certaines concentrations lorsque les parties concernées sont d'accord pour de telles évolutions. Mais il faut tout faire pour maintenir l'existence des entreprises indépendantes viables qui ont besoin d'être momentanément soutenues. Elles contribuent par leur diversité au maintien du pluralisme et à la vie de la démocratie, notamment en province.

1.2. La confiance des lecteurs envers leur presse et les journalistes qui la font doit être restaurée par un effort important des rédactions et des éditeurs en matière de comportement et d'éthique. Il faut, enfin, introduire dans les conventions collectives un chapitre éthique affirmant les grands principes que tous les journalistes, comme les éditeurs, s'engagent à respecter dans l'exercice de leur métier. et ces principes devraient être prolongés au sein de chaque entreprise de presse par une charte rédactionnelle interne (comme il existe un règlement intérieur) explicitant les principes professionnels auxquels elle s'attache, compte tenu de son histoire, de sa personnalité et de ses choix philosophiques.

2- ARGUMENTATIONS.

Il faut admettre que le pluralisme suppose la coexistence de groupes puissants et d'entreprises indépendantes. Qu'on le veuille ou non le fait d'appartenir à un grand groupe impose des contraintes multiples aux publications qui en font partie et cela au détriment souvent de la diversité des opinions et des modes organisationnels. Il est donc important de maintenir dans notre pays un tissu d'entreprises petites ou moyennes ayant chacune leur personnalité et qui contribuent à la diversité de l'offre éditoriale. Le soutien de ces entreprises passe notamment par une aide à leur re-capitalisation (dispositif à créer) et par les aides connues à l'investissement.

Si les citoyens manifestent souvent une méfiance à l'égard des journalistes c'est que ceux-ci montrent trop souvent par leur comportement une absence de rigueur et une certaine désinvolture. Ils ne retrouveront la crédibilité auprès du public qu'à travers l'affirmation des principes professionnels qu'ils s'obligent à respecter et par, en toutes circonstances, une recherche permanente de la vérité. Et à cet égard ils doivent prendre un certain recul face à l'instantanéité de l'information que les médias électroniques pratiquent au mépris parfois de la réalité des faits.

3- SIGNATAIRE.

Jacques SAINT-CRICQ

Président du Conseil de Surveillance de La Nouvelle République du Centre-Ouest
Président d'Honneur du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale